

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SERVICES D'AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

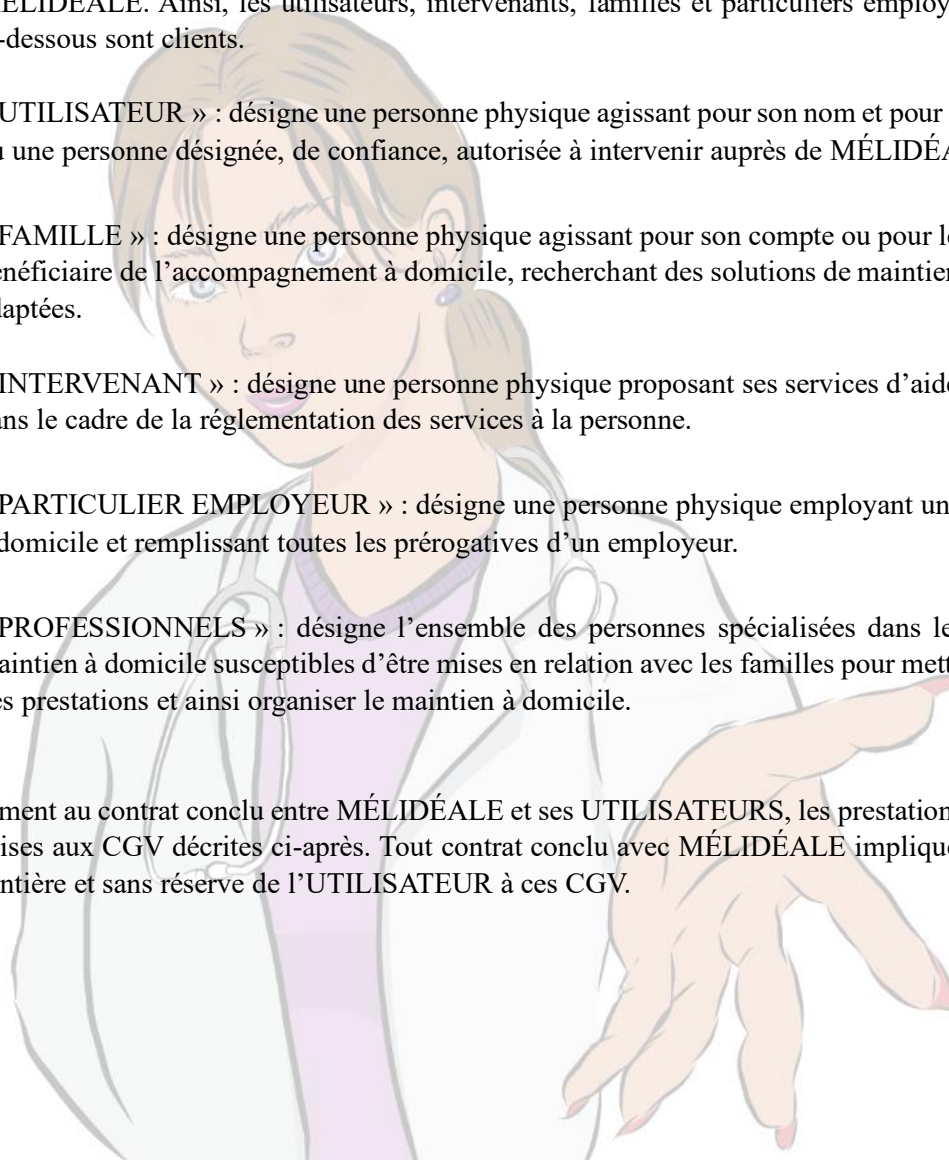
Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, définissent l'intégralité des droits et obligations des parties ci-après :

- **MÉLIDÉALE**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 5 000 €, domiciliée à VIENNE (Isère - 38200) au Bâtiment le Saxo dans l'Espace Saint Germain, 30 Avenue Général Leclerc, immatriculée au RCS de Vienne Siren 952 155 562, ci-après dénommé MÉLIDÉALE,
- Ses **CLIENTS** dans le cadre de la vente des prestations de services et toutes leurs dénominations.

Voici les définitions des mots utilisés dans les présentes conditions générales :

- « **CLIENT** » : désigne une personne physique ayant souscrit aux services proposés par MÉLIDÉALE. Ainsi, les utilisateurs, intervenants, familles et particuliers employeurs définis ci-dessous sont clients.
- « **UTILISATEUR** » : désigne une personne physique agissant pour son nom et pour son compte, ou une personne désignée, de confiance, autorisée à intervenir auprès de MÉLIDÉALE.
- « **FAMILLE** » : désigne une personne physique agissant pour son compte ou pour le compte du bénéficiaire de l'accompagnement à domicile, recherchant des solutions de maintien à domicile adaptées.
- « **INTERVENANT** » : désigne une personne physique proposant ses services d'aide à domicile dans le cadre de la réglementation des services à la personne.
- « **PARTICULIER EMPLOYEUR** » : désigne une personne physique employant un intervenant à domicile et remplissant toutes les prérogatives d'un employeur.
- « **PROFESSIONNELS** » : désigne l'ensemble des personnes spécialisées dans le secteur du maintien à domicile susceptibles d'être mises en relation avec les familles pour mettre en œuvre des prestations et ainsi organiser le maintien à domicile.

Conformément au contrat conclu entre MÉLIDÉALE et ses UTILISATEURS, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Tout contrat conclu avec MÉLIDÉALE implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve de l'UTILISATEUR à ces CGV.



Le fait que l'UTILISATEUR ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

ARTICLE 2 : LE ROLE DE MÉLIDÉALE

MÉLIDÉALE est un coordinateur de services à la personne à domicile qui intervient dans le cadre de la mise en relation entre :

- Des personnes en perte d'autonomie recherchant des solutions de maintien à domicile ou souhaitant rendre possible un retour médicalisé à domicile.
- Des PROFESSIONNELS et des INTERVENANTS spécialisés répondant aux besoins et attentes de ces dernières.

Son objectif est donc de coordonner les interventions à domicile proposées par des PROFESSIONNELS et des INTERVENANTS et les besoins de personnes en perte d'autonomie par le biais d'une intermédiation facilitée par divers outils qu'elle propose. Ainsi, elle déploie auprès de ses CLIENTS une assistance spécialisée et des conseils experts dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

La SARL MÉLIDÉALE, conformément à [l'article L7232-6 1° du Code du travail](#) est déclarée en tant qu'Organisme de Service à la Personne sous le numéro SAP 952155562 permettant à ses CLIENTS de bénéficier des avantages fiscaux liés aux services à la personne.

MÉLIDÉALE intervient donc dans le cadre du document d'instruction DGCIS-n°1-2012 du 26 avril 2012 (Circulaire du 26 avril 2012 sur les services à la personne, BO-n°45-mars-avril 2012), à savoir : activités qui concourent à coordonner et délivrer les services à la personne. Cela signifie qu'« A ce titre peuvent être déclarées, les activités d'intermédiation qui ont pour objet d'aboutir à la délivrance d'un service à domicile de la personne, dans le cadre d'une mise en relation entre des OSP agréés, autorisés et/ou déclarés et les particuliers à la recherche d'un prestataire [...], des plateformes de services à la personne peuvent proposer[...] une prestation plus intégrée : information, intermédiation, suivi de la prestation, facturation, envoi de l'attestation fiscale. »

ARTICLE 3 : CONDITIONS RELATIVES AUX UTILISATEURS

Tous professionnels et toutes personnes nécessitant une aide au maintien à domicile peut utiliser les services de MÉLIDÉALE sous quelques conditions :

- Être une personne physique et majeure et d'avoir la capacité juridique de contracter

Il peut s'agir de la personne dont le maintien à domicile fait l'objet ou bien d'une personne de confiance désignée en amont par cette dernière.

- Être en capacité d'assumer son rôle d'employeur ainsi que toutes les obligations liées à l'emploi d'un intervenant à domicile.

- Lire, accepter et reconnaître être pleinement informé et tenu par l'ensemble des présentes CGV sans quoi toute souscription de services ne sera pas définitivement validée.

Toute souscription de services signée par une personne dont l'état ne permet pas d'assumer les obligations liées à l'emploi d'un intervenant à domicile sera automatiquement réputée non valide et sera annulée. Les obligations de MÉLIDÉALE cesseront alors immédiatement sans qu'aucun recours ne soit possible.

MÉLIDÉALE n'est jamais l'employeur de l'intervenant à domicile et n'exerce en aucun cas tout ou partie des prérogatives de l'employeur (signature du contrat de travail, commandement dans l'exécution du travail, fixation des dates de congés, décision de sanction disciplinaire, paiement du salarié et des cotisations afférentes, etc...).

ARTICLE 4 : LES SERVICES PROPOSES PAR MÉLIDÉALE

MÉLIDÉALE met en relation tous PROFESSIONNELS pouvant intervenir à domicile avec les FAMILLES recherchant des solutions adaptées dans le but de répondre aux besoins et aux attentes des personnes souhaitant organiser leur maintien à domicile.

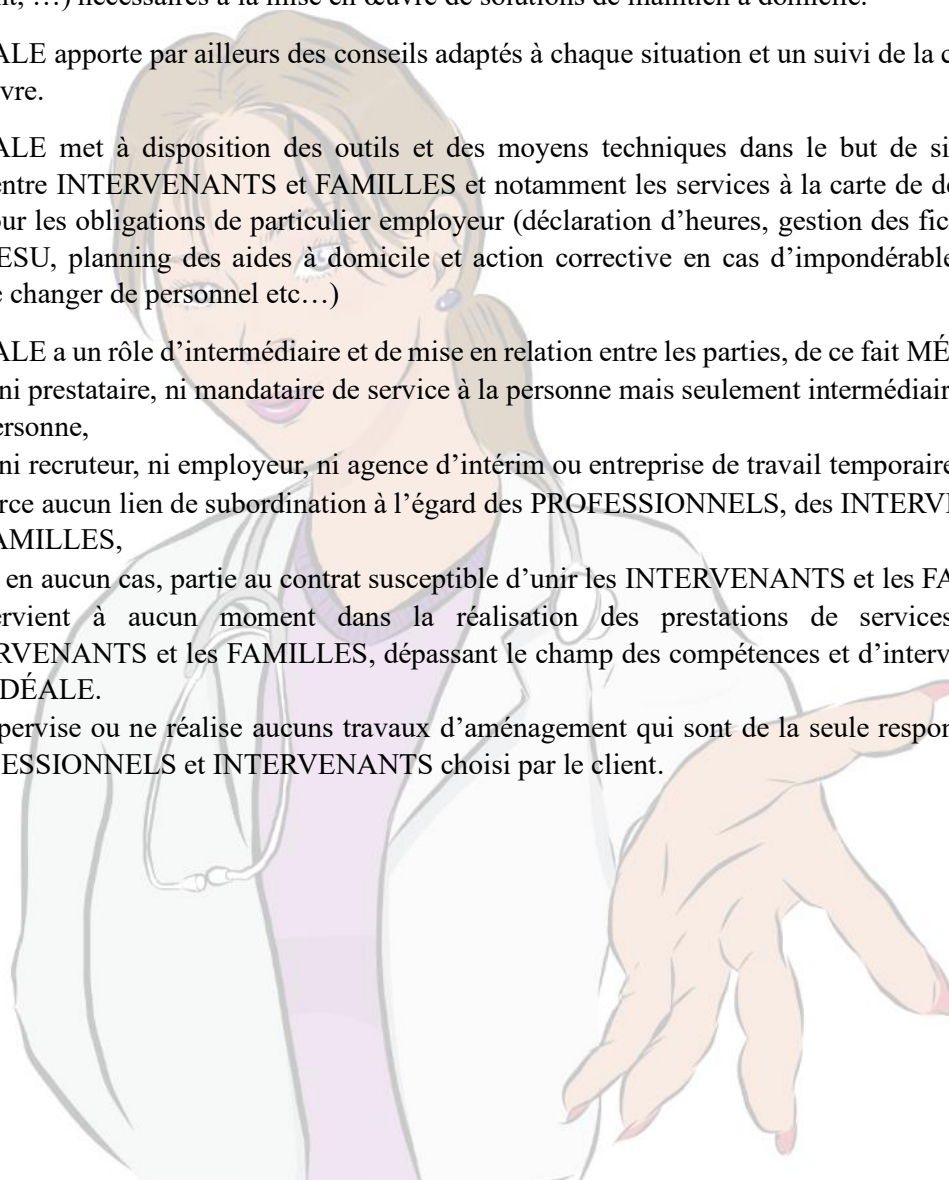
MÉLIDÉALE accompagne et assiste les FAMILLES dans toutes leurs démarches (administratives, rédaction de dossiers de demande d'aide, mise en relation avec des PROFESSIONNELS pour adapter le logement, ...) nécessaires à la mise en œuvre de solutions de maintien à domicile.

MÉLIDÉALE apporte par ailleurs des conseils adaptés à chaque situation et un suivi de la coordination mis en œuvre.

MÉLIDÉALE met à disposition des outils et des moyens techniques dans le but de simplifier les relations entre INTERVENANTS et FAMILLES et notamment les services à la carte de délégation de gestion pour les obligations de particulier employeur (déclaration d'heures, gestion des fiches de paie, gestion CESU, planning des aides à domicile et action corrective en cas d'impondérables (absence, volonté de changer de personnel etc...))

MÉLIDÉALE a un rôle d'intermédiaire et de mise en relation entre les parties, de ce fait MÉLIDÉALE :

- N'est ni prestataire, ni mandataire de service à la personne mais seulement intermédiaire de service à la personne,
- N'est ni recruteur, ni employeur, ni agence d'intérim ou entreprise de travail temporaire,
- N'exerce aucun lien de subordination à l'égard des PROFESSIONNELS, des INTERVENANTS et des FAMILLES,
- N'est, en aucun cas, partie au contrat susceptible d'unir les INTERVENANTS et les FAMILLES,
- N'intervient à aucun moment dans la réalisation des prestations de services entre les INTERVENANTS et les FAMILLES, dépassant le champ des compétences et d'intervention de la MÉLIDÉALE.
- Ne supervise ou ne réalise aucuns travaux d'aménagement qui sont de la seule responsabilité des PROFESSIONNELS et INTERVENANTS choisi par le client.



Toute personne physique souhaitant utiliser les services de MÉLIDÉALE, pourra bénéficier de conseils personnalisés afin notamment :

- D'évaluer les difficultés et besoins des personnes faisant appel à nos services,
- De définir avec l'interlocuteur les types d'interventions d'aide à domicile à mettre en place ainsi que leurs fréquences et durées,
- De conseiller les FAMILLES ou personne à aider dans la mise en place de PROFESSIONNELS médicaux et paramédicaux (infirmiers, aides-soignants, ...) mais également d'apporter des conseils quant à l'organisation du domicile (matériel médicalisé, travaux...)
- D'orienter les FAMILLES vers des structures plus adaptées en cas de nécessité.

MÉLIDÉALE met à la disposition des UTILISATEURS la recherche d'une aide à domicile des profils vérifiés de PROFESSIONNELS du secteur.

MÉLIDÉALE apporte ses conseils pour :

- Trouver le profil du professionnel le plus adapté,
- Accompagner aux démarches de remplacements lorsque cela est nécessaire.

MÉLIDÉALE sélectionne le profil recherché, effectue les entretiens d'embauche et finalise la sélection de l'INTERVENANT le plus adapté. Il appartient néanmoins à la personne ayant souscrit aux services de MÉLIDÉALE le choix final de travailler ou non avec l'INTERVENANT.

Toutes les informations transmises doivent rester confidentielles et ne sont en aucun cas transmissibles à des personnes n'étant pas définies dans le contrat.

MÉLIDÉALE ne fournit et n'établit aucun contrat de travail. Il appartient donc au PARTICULIER EMPLOYEUR ayant souscrit aux services de MÉLIDÉALE d'établir le contrat de travail et de définir les conditions de celui-ci : horaires, salaires, conditions...

Les URSSAF CESU génèrent les bulletins de salaires en fonction des informations saisies par PARTICULIER EMPLOYEUR et procèdent automatiquement aux calculs des cotisations URSSAF.

Il appartient au PARTICULIER EMPLOYEUR de transmettre les bulletins de salaires à son ou ses INTERVENANTS dès réception par mail, de payer les salaires directement à son ou ses INTERVENANTS et de régler les cotisations relatives aux charges salariales et patronales.

Les équipes MÉLIDÉALE sont disponibles par téléphone du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00 pour vous apporter un accompagnement quotidien et répondre aux difficultés des UTILISATEURS.

ARTICLE 5 : CONDITIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES SERVICES

1. Souscription des services

Afin de permettre aux personnes, souhaitant faire appel à MÉLIDÉALE, de bénéficier de l'intégralité des services décrits précédemment, un contrat de souscription de services sera conclu entre le CLIENT et MÉLIDÉALE. Ce contrat de services permettra de définir les obligations et les engagements de chaque partie.

La signature de ce contrat de services implique que chacune des parties s'engagent à respecter les conditions définies par les présentes CGV.

Les services proposés pourront être mise en place uniquement après signature du contrat de souscription de services.

2. Etablissement d'un devis

MÉLIDÉALE établie systématiquement un devis en fonction des services demandés et de l'évaluation des besoins. Cette proposition devra faire l'objet d'un accord de la part du demandeur. Il permettra de définir, de façon claire et précise, les tarifs appliqués facturables.

Le CLIENT s'engage à ne pas court-circuiter MÉLIDÉALE et à ne jamais recruter sans son assistance les INTERVENANTS ayant été mis en relation par cette dernière.

En cas de manquement, MÉLIDÉALE se verrait dans l'obligation de facturer au CLIENT le tarif mensuel défini par le présent contrat sur la durée du contrat (en cas de CDD) ou sur douze mois de prestations (en cas de CDI). La pénalité en cas de manquement est fixée à 50% de la somme totales TTC.

3. Facturation et modalités de paiement

Les tarifs de MÉLIDÉALE sont mentionnés dans le devis ainsi que dans le contrat de souscription de services remis au CLIENT. Les tarifs sont fixés par l'entreprise pour chaque année civile.

La facturation se déroulera de la manière suivante :

Offre Souplesse / Acompte 50% / Restant dû

Offre Équilibre (Avec ou sans l'aide Administrative) / Acompte 30% / Acompte 50% / Restant dû

Offre Sérénité (Avec ou sans l'aide Administrative) / Acompte 30% / Acompte 50% / Restant dû

Offre à la carte / Acompte 50% / Restant dû

Nos abonnements / Démarrage de l'abonnement à la date d'acceptation - Paiement comptant / Paiement des mois suivant à la date de démarrage.

Il est précisé qu'aucune prestation ne pourra être réaliser sans versement des acomptes demandés. Les services sont immédiatement suspendus en cas de non paiements des acomptes pour les 3 Offres.

Les factures sont payables à réception par prélèvement, chèque bancaire ou postal ou par Chèque Emploi Services Universel. Faute de règlement, une relance par simple courrier est effectuée 20 jours après la facturation. Un contact téléphonique est alors établi, afin de rechercher une solution de règlement.

En cas de non-paiement dans un délai de 45 jours après la facturation, une deuxième relance est adressée par lettre recommandée avec AR. Les services de MÉLIDÉALE sont alors suspendus.

MÉLIDÉALE ne se substituera jamais à un PARTICULIER EMPLOYEUR pour payer les prestations des aides à domicile, même si celles-ci sont CLIENTES du site www.melideale.com

Également, MÉLIDÉALE ne se substituera dans aucun cas à un PARTICULIER-EMPLOYEUR pour régler ses cotisations à l'URSSAF. La responsabilité de MÉLIDÉALE ne pourra pas être engagée à cet égard.

En utilisant les services de MÉLIDÉALE, les PARTICULIERS EMPLOYEURS acceptent les conditions générales d'utilisation.

4. Durée du contrat

La durée du contrat est indiquée dans le contrat de souscription de services.

Les différentes prestations ont une durée limitée à :

- Offre Souplesse / 3 mois
- Offre Équilibre / 6 mois
- Offre Sérénité (Avec ou sans l'aide Administrative) / 1 an

Nos abonnements : tacite reconduction jusqu'à la dénonciation de l'abonnement par écrit sans préavis. Tout mois entamé n'entraînera pas de remboursement.

Offre à la carte :

- Recherche et mise en place d'une aide à la personne (aide à domicile, aide-ménagère, auxiliaire de vie etc...) / Proposition minimum de 2 aides à domicile sur une durée de 15 jours de recherche maximum.
- Recherche et mise en place de deux et plus d'aide à la personne (aide à domicile, aide-ménagère etc...) / Proposition minimum de 1 aide à domicile par poste sur une durée de 15 jours de recherche maximum.
- Aide administrative simple avec montage de dossier pour prise en charge (APA ou MDPH) / A la date de la dépose du dossier administratif rempli auprès de l'organisme public compétent.
- Analyse, recherche et mise en place du matériel médical nécessaire au maintien à domicile / A la date de réception au domicile du matériel médical.
- Formation et enregistrement de l'employé CESU auprès de l'organisme compétent le premier mois / A la date de fin de formation du bénéficiaire à son domicile.
- Accompagnement à l'évaluation de dépendance à votre domicile par notre infirmière coordinatrice / A la date de rendez-vous au domicile du bénéficiaire avec l'évaluateur mandaté.
- Accompagnement à une visite médicale avec notre infirmière coordinatrice suivi d'un compte-rendu de rendez-vous / A la fin du rendez-vous médical accompagné d'un mail reprenant le compte rendu.
- Analyse ergonomique du logement à domicile pour apporter des actions correctives au domicile pour vivre correctement en prenant en considération la pathologie. A la clé des propositions d'organisation et de travaux nécessaires pour améliorer l'ergonomie du logement / A la date du passage à domicile pour établir l'analyse ergonomique accompagné d'un mail reprenant les propositions d'amélioration du logement.
- Visite d'expertise à domicile par notre infirmière coordinatrice avec à terme un rapport d'expertise détaillé / Visite au domicile du bénéficiaire d'une durée de 1 heure.
- Astreinte par notre infirmière coordinatrice pour s'assurer du bien-être de la personne à domicile durant le Week end (hors déplacements) / Durée de 48h (samedi / dimanche)
- Déplacement par notre infirmière coordinatrice pour s'assurer du bien-être de la personne à domicile durant le Week end / Durée de 48h (samedi / dimanche)

- Recherche d'un logement adapté et disponible. Déplacement sur place de notre équipe au préalable pour s'assurer de l'exactitude de l'annonce et l'état du logement. 3 propositions faites au libre choix du bénéficiaire / Proposition de 3 logements sur une durée de recherche maximum de 6 mois.
- Suivi par notre infirmière coordinatrice de votre dossier médical auprès des acteurs de santé en cas d'évolution de la pathologie. Envoi de rapport d'expertise auprès des réseaux et/ou médecin généraliste et/ou hospitalier suite à une évolution de la pathologie et/ou une modification des prises en charge / A la date d'envoi du dossier mis à jour aux acteurs médicaux concernés.

5. Résiliation du contrat

a) Par le CLIENT :

Le présent contrat peut être rompu sur simple dénonciation notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Des clauses de préavis en cas de résiliation du contrat sont appliquées. Il sera demandé au CLIENT de respecter un préavis d'une durée de 1 mois, à compter du jour de réception de la lettre de résiliation. Sauf en cas de force majeure où il sera déterminé, d'un commun accord, la date de fin de ce contrat (Article 8 du présent contrat).

b) Par l'entreprise :

Le contrat peut être résilié par l'entreprise, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement par le CLIENT à ses obligations, en particulier à défaut de paiement du prix dans les délais convenus.

MÉLIDÉALE se réserve, en outre, le droit d'exercer toute action ou poursuite tendant à obtenir réparation du préjudice causé par les manquements ayant donné lieu à la rupture (cf article 6 des CGV ci-dessous).

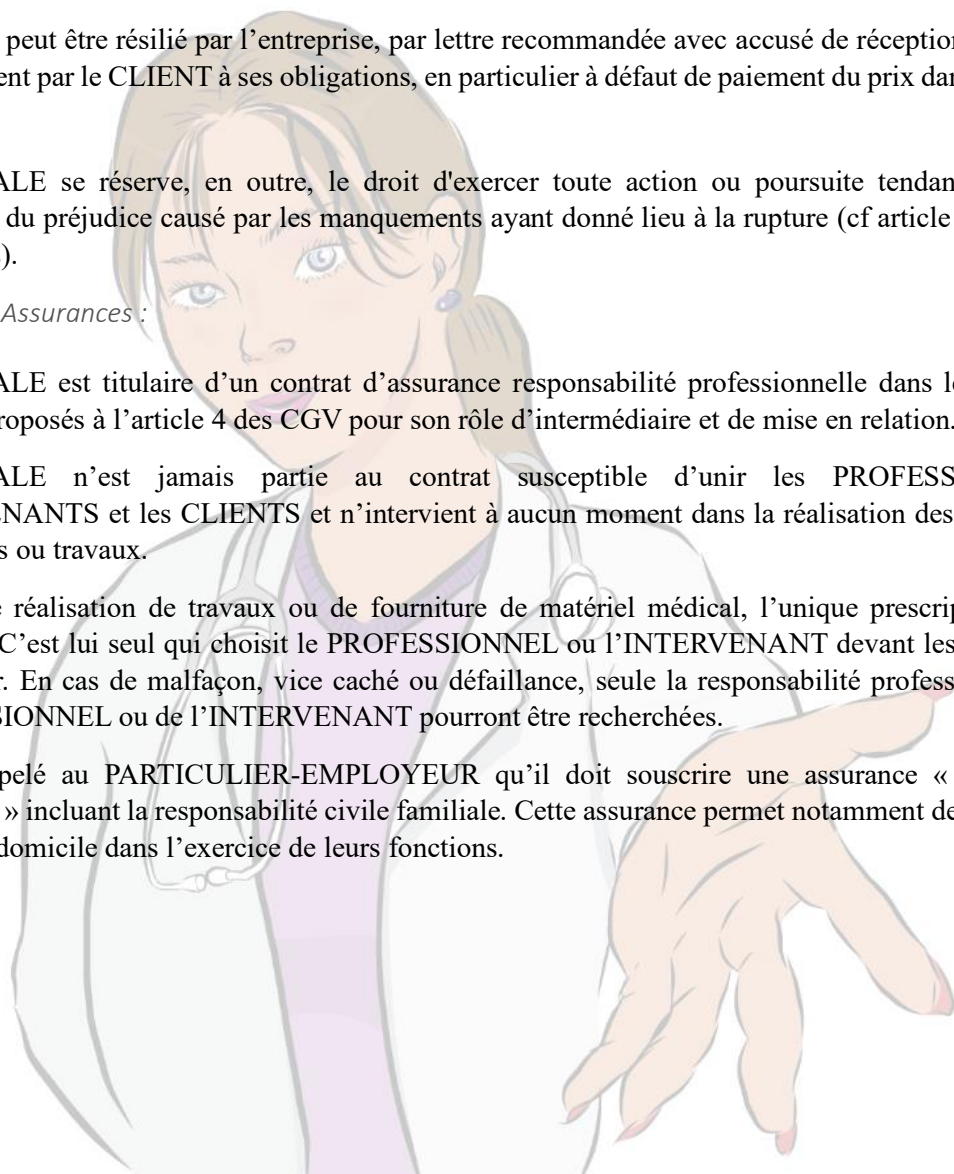
6. Assurances :

MÉLIDÉALE est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité professionnelle dans le cadre des services proposés à l'article 4 des CGV pour son rôle d'intermédiaire et de mise en relation.

MELIDEALE n'est jamais partie au contrat susceptible d'unir les PROFESSIONNELS, INTERVENANTS et les CLIENTS et n'intervient à aucun moment dans la réalisation des prestations de services ou travaux.

En cas de réalisation de travaux ou de fourniture de matériel médical, l'unique prescripteur est le CLIENT. C'est lui seul qui choisit le PROFESSIONNEL ou l'INTERVENANT devant les réaliser ou les fournir. En cas de malfaçon, vice caché ou défaillance, seule la responsabilité professionnelle du PROFESSIONNEL ou de l'INTERVENANT pourront être recherchées.

Il est rappelé au PARTICULIER-EMPLOYEUR qu'il doit souscrire une assurance « multirisque habitation » incluant la responsabilité civile familiale. Cette assurance permet notamment de couvrir les salariés à domicile dans l'exercice de leurs fonctions.



7. Droits d'accès et rectification du CLIENT :

En application de la Loi Informatique et Libertés, le CLIENT peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur un fichier à usage de l'entreprise et des organismes PROFESSIONNELS en s'adressant au siège de l'entreprise (cf. article 7 des CGV).

8. Droit de rétractation des contrats souscrit en ligne, par téléphone ou hors établissement

a) Principe d'application d'un délai de rétractation

Le CLIENT souscrivant aux services de MÉLIDÉALE dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation, dans les conditions prévues aux articles L. 121-21 et suivants du code de la consommation. Ce délai court à compter du jour de la conclusion du contrat, soit du jour de la signature du contrat de souscription de services. Pour exercer ce droit, le CLIENT disposera d'un bordereau de rétractation joint au contrat de souscription.

b) La possibilité de renonce au délai de rétractation par exception

Le CLIENT peut demander que l'exécution du contrat commence avant la fin du délai de rétractation, afin d'initier les démarches de mise en place des services. Il devra en faire la demande expresse par écrit. Dans ce cas, le CLIENT renonce expressément à son droit de rétractation.

c) L'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le CLIENT doit notifier sa décision de rétractation à la société MÉLIDÉALE au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Le CLIENT peut également utiliser le modèle de formulaire de rétractation mis à sa disposition. Pour que le délai de rétractation soit respecté, le CLIENT doit exercer son droit et transmettre sa communication avant l'expiration du délai imparti.

Si le contrat a commencé à être exécuté mais que le CLIENT souhaite exercer son droit de rétractation selon les délais précédemment indiqués, il devra régler l'intégralité des frais engagés et respecter les dispositions légales liées à l'interruption d'un contrat.

BULLETIN DE RÉTRACTATION (article L. 221-18 du code de la consommation)

Veuillez compléter, signer et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat et si vous disposez d'un droit de rétractation.

- L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse mentionnée ci-dessous.

- L'expédier au plus tard le 14ème jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

A l'attention de

- Tél. :

- E-mail :

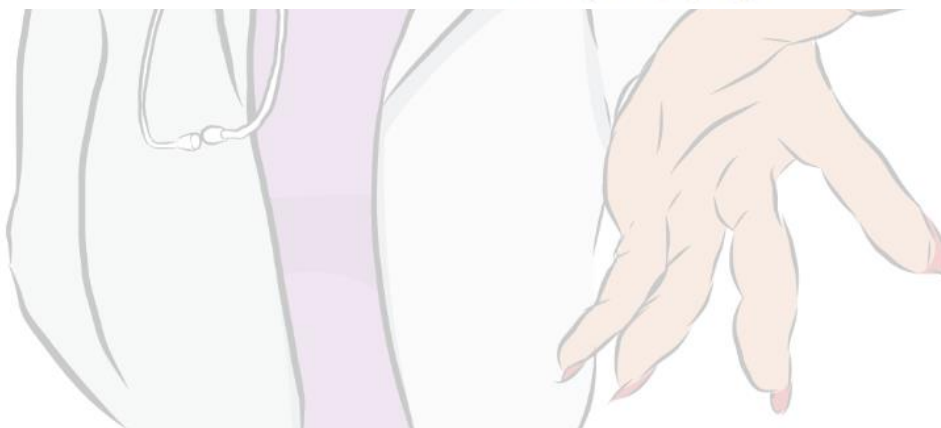
- SIRET

Je/nous (*) vous notifie/ notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

- Commandé le (*)/ reçu le (*) : - N° bon de commande :

- Nom du (des) client(s) : - Adresse du (des) client(s) :

..... - Date et signature du (des) client(s) :



ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

1. Relative au traitement des données clients

Les informations clients traitées sont à caractère de transmission à MÉLIDÉALE, dans le cadre de l'assistance et du conseil apportée.

En cas d'erreur, le CLIENT s'engage à informer sans délai MÉLIDÉALE.

MÉLIDÉALE ne pourra être tenu responsable des transmissions d'informations erronées et seule la responsabilité du CLIENT sera retenue.

2. Relative à un manquement à l'une de ses obligations

Dans le cas où la responsabilité de MÉLIDÉALE serait engagée à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes conditions, la réparation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et / ou préjudices indirects et immatériels.

3. Relative aux réglementations du droit du travail

MÉLIDÉALE vous propose son aide et ses conseils dans ce domaine et se distancie clairement de toute pratique relevant du travail au noir. Plus spécifiquement, l'UTILISATEUR déclare avoir notamment été informé [des dispositions des articles L8221-1 et suivants afférant au délit de travail dissimulé](#) et garantit à cette fin avoir cliqué sur le lien Légifrance y correspondant.

MÉLIDÉALE rappelle cependant les points suivants aux UTILISATEURS et se dégage de toute responsabilité s'ils ne sont pas respectés :

- Le respect des règles du droit du travail (déclaration de travail / de l'emploi d'une personne obligatoire, contrat de travail, congés payés, salaire minimum ...).
- La réglementation en matière des règles d'hygiène et de sécurité, ou de manière plus générale en cas de maltraitance physique ou morale,

MÉLIDÉALE se dégage de toute responsabilité liée au respect des dispositions légales ou réglementaires du droit du travail pour les UTILISATEURS dans la mesure également où MÉLIDÉALE ne se substitue jamais aux PARTICULIERS EMPLOYEURS. Le PARTICULIER-EMPLOYEUR ayant souscrit aux services de MÉLIDÉALE reste juridiquement le seul et unique employeur de son/ses salarié(s).

4. Relatives au paiement des prestations

Il est rappelé que MÉLIDÉALE ne se substituera jamais à un PARTICULIER-EMPLOYEUR pour payer les prestations des aides à domicile, et ne se substituera dans aucun cas à un PARTICULIER-EMPLOYEUR pour régler ses cotisations à l'URSSAF. ,

La responsabilité de MÉLIDÉALE ne pourra pas être engagée à cet égard.

ARTICLE 7 : VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel) le site internet de MÉLIDÉALE a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant ainsi que du droit de retirer à tout moment son consentement, droit de limitation du traitement de ses données, droit de s'opposer au traitement de ses données, droit à la portabilité de ses données lorsqu'elle font l'objet d'un traitement automatisé.

Pour l'exercer, le CLIENT peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) qui est Mme Meryem NOEL, co-gérante MÉLIDÉALE :

- Par mail à l'adresse : commerciale@melideale.com
- Par courrier à l'adresse : MÉLIDÉALE Espace Saint Germain, Bâtiment Le Saxo, 30 Avenue Du Général Leclerc, 38200 VIENNE, en prenant soin d'indiquer tous les éléments nécessaires à l'identification du CLIENT.

En cas de difficultés liées à la gestion de vos données ou de l'exercice de vos droits, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

La société MÉLIDÉALE garantit le respect de la réglementation applicable en matière de gestion des données à caractère personnel et s'engage à ne pas communiquer à des tiers des données personnelles d'un CLIENT, sauf si celui-ci a expressément donné son consentement ou s'il existe pour MÉLIDÉALE une obligation légale de diffusion de ces données.

Les données personnelles seront utilisées par la société MÉLIDÉALE exclusivement dans le respect des finalités approuvées par le CLIENT, dans la mesure où il a donné son consentement à la collecte de données, à leur traitement et à leur utilisation.

La société MÉLIDÉALE s'engage à ne conserver vos données à caractère personnel pour une durée qui n'excède pas la durée nécessaire à la poursuite et à la réalisation des finalités pour lesquelles ces données ont été collectées.

Les destinataires des données sont le personnel strictement habilité de MÉLIDÉALE, les sous-traitants et prestataires MÉLIDÉALE qui traitent des données au nom et pour son compte :

- Hébergement du site- internet : Internet Rocket
- Conception et réalisation du site internet : Webdesign par ID Graphic / Développement et intégration par Internet Rocket.

ARTICLE 8 : DROIT DE PROPRIÉTÉ

Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, y compris les droits de marques, les droits de propriété littéraire, notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, les droits sur les logiciels ou fichiers informatiques, les droits sur le contenu des bases de données, dit droit sui-generis

afférents au site web son contenu et tous les éléments s'y rapportant restent la propriété exclusive de MÉLIDÉALE ou de ses prestataires.

En aucun cas, le présent accord ne saurait entraîner une quelconque cession des droits de propriété intellectuelle par MÉLIDÉALE au profit de l'UTILISATEUR des services.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES

MÉLIDÉALE pourra, à tout moment, modifier les présentes conditions générales qui s'appliqueront à tous CLIENTS ayant souscrit à ses services. Les clients sont invités à consulter régulièrement les CGV afin de prendre connaissance des changements apportés.

ARTICLE 10 : REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En cas de litige, le CLIENT devra s'adresser en priorité à l'entreprise MÉLIDÉALE par téléphone au 07-53-74-81-35 ou 07-58-57-11-82 (du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, au horaires d'ouverture habituels ou par courrier postal, le numéro de téléphone et l'adresse figurent en tête des présentes.

En cas de litige entre la société MÉLIDÉALE et le CLIENT, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le CLIENT trouvera sur le site de la médiation de la consommation toutes les informations qui lui permettra d'exercer son droit à la médiation dans les conditions prévues au titre du livre VI du code de la consommation.

En l'absence de solution dans les 21 jours qui suivra la demande du CLIENT, celui-ci pourra saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève la société MÉLIDÉALE, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO) OU Association Nationale des Médiateurs, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à la société MÉLIDÉALE.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de [l'AME CONSO](#) OU [l'ANM MEDIATION](#)
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO - 11, Place Dauphine - 75001 PARIS OU l'ANM MEDIATION - 2 Rue de Colmar, 94300 VINCENNES

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de VIENNE (38) nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

